AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1937
FR0013018124-FS0807

18 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

NICOX SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 août 2017, la société HBM Healthcare Investments (Cayman) Ltd.[1] (Governers Square, Suite #4-212-2, 23 Lime Tree Bay Avenue, West Bay, Grand Cayman, Iles Caïmans) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 août 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir 1 560 000 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 5,35% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société NICOX SA[3].

[1] Contrôlée par la société HBM Healthcare Investments Ltd (cotée sur le Swiss Stock Exchange).
[2] Sur la base d'un capital composé de 29 169 338 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société NICOX SA en date du 15 août 2017.